

À LA UNE

EMPLOIS D'AVENIR DANS LES SECTEURS SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL : TOUT LE MONDE Y GAGNE

Vidéo de l'événement : www.fehap.fr, rubrique Toute l'actualité.



Antoine Dubout, président de la FEHAP, Michèle Delaunay, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Benoit Hamon, Ministre délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation.

qualifiés, une réelle opportunité. « Souvent pionnières dans de nombreux domaines, il est évident que les structures privées non lucratives soient aujourd'hui à la pointe du combat en faveur de l'emploi des jeunes, a déclaré son président, Antoine Dubout. Et c'est donc tout naturellement que nous nous engageons aujourd'hui dans le développement des emplois d'avenir, dans un souci de solidarité envers la jeunesse mais aussi pour répondre aux besoins identifiés de notre secteur. »

Assistant familial, ambulancier, aide-soignant, agent de médiation, aide au service d'accueil, brancardier etc., sont autant de fonctions nécessaires au bien-être et à la prise en charge des usagers que les jeunes en emplois d'avenir peuvent assurer. Les trois ministres ont insisté sur l'importance de leurs missions auprès des personnes fragilisées par l'âge ou par la maladie, et sur la valorisation personnelle qu'ils peuvent tirer de leur travail. « Dans le secteur médico-social, on se sent utile toute de suite », a ainsi affirmé Marisol Touraine.

La FEHAP s'est engagée auprès de l'Etat à promouvoir l'embauche, au sein des structures adhérentes, de 1 500 jeunes au total pour les années 2013/2014.

Nabil Houari et ses cinq collègues n'ont été prévenus qu'à la rentrée : après leur embauche pour un emploi d'avenir de brancardier au sein de l'Institut MGEN Marcel Rivière spécialisé en santé mentale, ils allaient recevoir le 9 septembre le parrainage officiel de... trois ministres. Conversation face aux caméras avec Michèle Delaunay, Benoit Hamon, et Marisol Touraine ; signature de parapheurs avec les membres du gouvernement ; photo de groupe sous un crépitements de flashes et interviews : chacun s'est plié à l'exercice médiatique malgré le trac.

Le Chiffre

11 000

emplois d'avenir avaient été signés à fin juillet dans les secteurs sanitaire, social et médico-social. Soit un tiers du total des contrats conclus.

Ceci étant, les ministres n'avaient pas fait le déplacement que pour les six brancardiers embauchés sur ce site de la MGEN, à La Verrière (Yvelines). Ils venaient aussi contresigner un engagement de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap) : sa mobilisation pour 1 500 recrutements de jeunes en emploi d'avenir, par ses adhérents, d'ici à 2014.

Des missions utiles

La FEHAP voit en effet dans le dispositif des emplois d'avenir, créé par la loi du 26 octobre 2012 pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas

TÉMOIGNAGE

« UNE SATISFACTION PARTAGÉE À AIDER DES JEUNES EN DIFFICULTÉ »



Thierry de Montgolfier, directeur de l'établissement de santé de La Martinière à Saclay dans l'Essonne (SSR et EHPAD, 120 lits).

« JE VEUX ÉVOLUER ET DEVENIR AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE »



Sylvain Albeau, brancardier recruté en emploi d'avenir à l'Institut MGEN Marcel Rivière à La Verrière.

AVEC L'AIDE DE PÔLE EMPLOI qui les a bien ciblés, nous avons déjà recruté deux jeunes en emploi d'avenir en septembre 2012, en tant qu'agents d'entretien et de ménage. Rémunérés au SMIC plus les primes du dimanche, ils bénéficient d'une double formation, interne et dans un organisme externe, et d'une perspective d'embauche en CDI dans un secteur où l'emploi est garanti. Ils sont motivés et bien intégrés à l'équipe, laquelle joue d'autant plus le jeu que ces employés sont amenés à rester. Il y a une satisfaction partagée à aider des jeunes en difficulté. C'est pour nous une réussite, donc pourquoi ne pas en recruter d'autres ?

AYANT RÉUSSI LE CONCOURS D'AMP en 2012, je devais trouver un contrat pro et me suis adressé à la mission locale pour l'emploi. C'est ainsi que j'ai été recruté fin mars 2013 en tant que brancardier en emploi d'avenir, à temps plein. Ce n'est pas mon premier emploi de brancardier, tout se passe bien. Mais mon objectif, à 24 ans, est bien d'avoir accès à cette formation d'AMP pour évoluer. J'espère que la MGEN a un besoin en ce domaine et va financer ma formation. Pour le moment je suis un peu sceptique...

Aides financières

En échange de la mobilisation de la FEHAP, l'État apportera notamment sa participation, à hauteur de 75% du Smic pour trois ans, pour chacun des recrutés. La convention signée avec la Fédération prévoit en prime un financement pour la formation et l'accompagnement de ces jeunes par le ministère des Affaires sociales et de la Santé, et par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Qui plus est, certaines agences régionales de santé contribuent elles aussi au financement du salaire des jeunes en emploi d'avenir, sous certaines conditions. De quoi motiver les employeurs...

La FEHAP est actuellement en train de recenser le nombre d'emplois d'avenir déjà signés par ses adhérents. Parmi eux, la MGEN avait déjà signé, en novembre 2012, un contrat avec le ministère de l'Économie sociale et solidaire pour le recrutement de 130 jeunes en emploi d'avenir.

François Hollande a fixé un objectif de 100 000 contrats signés avant la fin de l'année 2013.

Catherine Holué

« NOUS NE POURRIONS PLUS NOUS PASSER DE NOS BRANCARDIERS »



Christophe Clavières, directeur adjoint chargé des ressources humaines à l'Institut MGEN Marcel Rivière à La Verrière dans les Yvelines (EHPAD et santé mentale, 200 lits).

EN RÉPONSE À L'ATTENTE FORTE DE NOS ÉQUIPES – très féminines – pour du brancardage, métier qui n'existait pas chez nous, nous avons recruté depuis l'an dernier six jeunes hommes en emploi d'avenir, d'abord sélectionnés par la mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines. Chacun a un tuteur cadre de santé et bénéficie de formations internes : premiers secours, manutention des personnes âgées dépendantes, brancardage. Ces brancardiers véhiculeurs sont rapidement devenus indispensables à nos équipes, ils sont très à l'écoute des personnes âgées et celles-ci apprécient beaucoup leur contact. Le dispositif d'aide financière nous a permis de franchir ce pas : l'État prend en charge 75% de leur salaire et l'ARS d'Île-de-France les 25% restants pour les quatre jeunes intervenant dans notre EHPAD.

FIDES : UNE JOURNÉE NATIONALE D'INFORMATION À LA FEHAP

Le 24 SEPTEMBRE, la FEHAP organisait une journée nationale d'information sur la facturation individuelle des établissements de santé (FIDES) dans les établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC) MCO et ex DG MCO. Marquée par les interventions de représentants de la Direction générale de l'organisation des soins (DGOS) et de l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médicaux sociaux (ANAP), cette journée a été également riche en retours d'expériences (Institut Arnault Tzanck, Hôpital Foch, GH Saint-Vincent...).

« Depuis quelques mois, les établissements adhérents à la FEHAP se sont vraiment emparés du projet FIDES et ont beaucoup progressé, commente Stéphanie Rousval-Auville, directrice adjointe du secteur sanitaire à la FEHAP. Le projet FIDES n'est pas qu'un sujet informatique ou de facturation ; c'est un projet structurant pour l'établissement qui doit mobiliser non seulement la direction mais aussi toutes les équipes de DIM, DAF, DSIO ». Stéphanie Rousval-Auville précise que cette journée a permis de dégager des recommandations pour les établissements qui se lancent dans ce projet afin d'être prêt en septembre 2014. La FEHAP rappelle que les formations FEHAP FIDES restent au catalogue 2013 et 2014.

Pour consulter l'ensemble des supports de présentation de cette journée, ainsi que les dates des sessions de formation pratique organisées conjointement par la FEHAP et l'ANAP : www.fehap.fr, Informations et Services, Etablissements et Services, Etablissements de santé, Financement, Facturation.

OETH LANCE UN ESPACE EMPLOI DEDIE AU SECTEUR

L'ASSOCIATION OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (OETH) met à disposition des adhérents à la FEHAP un nouvel espace de recrutement. Outil uniquement dédié aux 10 900 établissements relevant de l'accord de branche, la Bourse à l'emploi OETH a pour vocation d'être le lieu de rencontre entre les compétences des candidats reconnus travailleurs handicapés voulant intégrer le secteur, et les offres d'emploi déposées par les établissements.

Entièrement gratuite, celle-ci permet aux employeurs :

- de déposer des offres d'emploi,
 - d'accéder à des profils sélectionnés,
 - d'élargir la recherche de candidats,
 - de donner de la visibilité à la politique Handicap et la politique RH de leur établissement via la rubrique « Les établissements qui recrutent ».
- De leur côté, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent :
- accéder à des offres qualifiées et de nouvelles opportunités d'emploi,
 - connaître la liste des établissements ayant une politique d'emploi des travailleurs handicapés active,
 - compléter leur connaissance du secteur (fiches métiers, typologie des établissements, etc.).

Bourse à l'emploi en ligne sur le site : www.oeth.org.